

# swissuniversities

Chambre des hautes  
écoles pédagogiques

swissuniversities

Effingerstrasse 15, case postale  
3001 Berne  
[www.swissuniversities.ch](http://www.swissuniversities.ch)

## Stratégie 2021–2024 de la Chambre des hautes écoles pédagogiques

La stratégie 2021–2024 de la Chambre des hautes écoles pédagogiques comprend huit objectifs. Elle définit les orientations qui sous-tendent l'action de la Chambre des hautes écoles pédagogiques et de ses organes (commissions, groupes de travail, groupes de projet). Par ailleurs, la stratégie 2021–2024 permet de présenter aux partenaires de swissuniversities, aux collaborateur·trice·s des hautes écoles pédagogiques et au public intéressé ou concerné les points forts des activités de la Chambre HEP pour les années à venir.

**Orientation** Les hautes écoles pédagogiques sont des hautes écoles professionnalisantes qui remplissent leurs missions dans une perspective scientifique et pratique. Elles mettent l'accent sur la formation à l'enseignement et sont responsables de la formation initiale et continue des enseignant·e·s se destinant à l'enseignement primaire, secondaire I, et secondaire II ainsi que l'enseignement spécialisé et la pédagogie curative. Elles forment aussi des responsables de la formation professionnelle, des didacticien·ne·s disciplinaires et des directeur·trice·s d'école et d'autres acteur·trice·s de l'éducation. Par ailleurs, elles participent à la qualification des doctorant·e·s, se consacrent à la recherche et au développement et fournissent des prestations de services aux institutions et aux organisations actives dans le domaine de l'éducation. Grâce à ces activités, elles créent les conditions propices au développement d'une société démocratique, au sein de laquelle l'éducation culturelle joue un rôle clé, d'une recherche de pointe à l'échelle internationale et d'une économie florissante en respectant les principes d'équité et de développement durable. Une assurance et un développement de la qualité institutionnelle garantissent que les hautes écoles pédagogiques fournissent des prestations répondant à des exigences élevées. En vue de renforcer leur rôle sociétal, elles se positionneront encore plus, au cours de la prochaine période stratégique, comme des écoles professionnalisantes autonomes et interconnectées et comme des organisations d'expert·e·s dans les domaines des apprentissages, de l'enseignement, de la formation et de l'éducation. Elles renforcent ainsi leur profil en tant que type de hautes écoles au sein du système suisse des hautes écoles.

**Vue d'ensemble des objectifs stratégiques 2021–2024 de la Chambre des hautes écoles pédagogiques**

1	<b>Professions dans le domaine de l'enseignement et de la formation</b> Positionner les hautes écoles pédagogiques comme actrices de premier plan au sein du système éducatif
2	<b>Didactique disciplinaire</b> Renforcer la didactique disciplinaire comme discipline scientifique
3	<b>Diversité, inclusion et égalité des chances</b> Promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances dans l'enseignement, la recherche et le développement, les prestations de services et dans le processus de développement des hautes écoles
4	<b>Durabilité et formation</b> Placer l'enseignement, la recherche et le développement, les prestations de services et l'avenir des hautes écoles sous l'égide du principe de développement durable
5	<b>Mutation numérique et éducation</b> Contribuer à la mutation numérique de l'enseignement, de la recherche et du développement, des prestations de services des hautes écoles
6	<b>Recherche et développement</b> Intensifier la recherche et le développement afin de faire progresser l'enseignement, les apprentissages, la formation et l'éducation
7	<b>Promotion de la relève</b> Mettre en place des parcours professionnels permettant de promouvoir la relève dans le cadre du mandat de prestations des hautes écoles pédagogiques
8	<b>Coopération, partenariats et mobilité</b> Renforcer la collaboration avec des partenaires stratégiques clés, internationaliser et promouvoir la mobilité

Objectifs stratégiques	Description
<p><b>1. Professions dans le domaine de l'enseignement et de la formation</b> Positionner les hautes écoles pédagogiques comme actrices de premier plan au sein du système éducatif</p>	<p>Une des principales caractéristiques des hautes écoles pédagogiques réside non seulement dans le fait qu'elles pratiquent l'enseignement et dispensent des formations initiales et continues, mais aussi dans le fait qu'elles accordent une place centrale aux compétences et aux savoir-faire pédagogiques et didactiques dans leur enseignement, leur offre de formations, leurs recherches et leurs prestations de services. Les changements démographiques, l'augmentation du niveau d'éducation et les ambitions de formation de la population, de même que les exigences sans cesse croissantes du monde du travail, entraînent une hausse des demandes en matière de formation tout au long de la vie, ainsi qu'un besoin accru de compétences de transfert des savoirs professionnels ou non professionnels.</p> <p>Vu leur expertise très spécifique concernant les processus d'enseignement et de transfert des savoirs, l'école en tant qu'organisation ainsi que les systèmes d'éducation et de formation, les hautes écoles pédagogiques se positionnent comme des centres de compétences scientifiques en matière de pédagogie et de didactique. Elles entendent assumer ces missions en tant qu'actrices de premier plan au sein du système éducatif et de la communauté de la recherche.</p> <p>Les hautes écoles pédagogiques favorisent le développement professionnel et les perspectives de carrière des acteurs et actrices du domaine de l'éducation. Elles contribuent à élargir les possibilités de carrière des professionnel-le-s de l'éducation (y compris les membres des hautes écoles pédagogiques).</p>

---

**2. Didactique disciplinaire**

Renforcer la didactique disciplinaire comme discipline scientifique

Au cours des années écoulées, les hautes écoles pédagogiques ont réalisé, en collaboration avec les universités et les hautes écoles spécialisées, de nombreux projets d'enseignement et de recherche en matière de didactique disciplinaire. Elles peuvent ainsi développer et promouvoir de manière durable leurs compétences dans ce domaine. La didactique disciplinaire est une discipline scientifique relativement jeune dont il faut assurer le développement. Les modèles de carrière ainsi que la promotion de la relève sont encore en voie d'élaboration. Des instruments de soutien existants et nouveaux sont nécessaires en vue de renforcer ces processus.

Entre 2021 et 2024, la didactique disciplinaire et ses différents domaines s'imposent comme disciplines scientifiques au sein des hautes écoles pédagogiques. A cet égard, une attention particulière est accordée à l'interdisciplinarité. Sur la base des résultats de la période précédente, les hautes écoles pédagogiques mettent en œuvre – en tant que cheffes de file – une « stratégie nationale des didactiques disciplinaires ». Dans le domaine des didactiques disciplinaires, elles consolident les réseaux et les structures institutionnelles, s'engagent à promouvoir les activités de recherche et pratiquent activement la promotion de la relève en offrant des possibilités de carrière, y compris des cursus de doctorat.

---

---

**3. Diversité, intégration et égalité des chances**

Promouvoir la gestion constructive de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité des chances dans l'enseignement, la recherche et développement, les prestations de service et le développement des hautes écoles

Compte tenu de leur quadruple mandat de prestations dans les domaines de la formation initiale et continue, de la recherche et des prestations de service, les hautes écoles pédagogiques contribuent de manière déterminante au développement d'un système de formation conscient de la diversité des individus, inclusif et respectueux de l'égalité des chances, en tant que fondement d'une société démocratique. La gestion professionnelle de la diversité dans la pratique suppose un solide bagage scientifique ainsi que des compétences dans les domaines de la pédagogie et des didactiques disciplinaires. Les hautes écoles pédagogiques encouragent une prise en compte constructive de la diversité dans sa globalité, considèrent la diversité comme une ressource, se positionnent contre les inégalités et évitent toute forme de discrimination.

Les hautes écoles pédagogiques veillent au développement des structures organisationnelles et des ressources humaines et, ce faisant, tiennent compte de la diversité des étudiant-e-s et des collaborateur-trice-s. Elles se portent garantes de l'égalité des chances. Leur management tout comme leurs outils de planification tiennent compte de la diversité et permettent d'atteindre les objectifs précités.

---

---

**4. Durabilité et formation**

Orienter de manière cohérente l'enseignement, la recherche et développement, les prestations de service et le développement des hautes écoles vers un développement durable

Vu l'évolution actuelle de la société, les hautes écoles pédagogiques se fondent sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et sur les dispositions correspondantes de la Confédération. Elles comprennent le développement durable, au sens large du terme, comme une mission de développement sociétal qui revêt une importance primordiale.

Au sein des hautes écoles pédagogiques, les professionnel-le-s de l'éducation acquièrent des compétences qui les rendent aptes à orienter leur enseignement conformément aux objectifs de développement durable (EDD), y compris dans ses dimensions écologique, économique, technologique et sociale.

L'importance du développement durable est renforcée dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. D'une part, la formation au développement durable est consolidée comme sujet de recherche au sein des hautes écoles pédagogiques ; d'autre part, les activités de recherche et développement sont menées dans cette perspective. En outre, le développement durable constitue un principe de gouvernance fondamental au sein des hautes écoles pédagogiques.

Enfin, les hautes écoles pédagogiques procèdent à la mise en œuvre des principes de développement durable au niveau de leur fonctionnement.

---

---

**5. Mutation numérique et éducation**

Contribuer à la mutation numérique de l'enseignement, de la recherche et développement, des prestations de service et du développement des hautes écoles

Les hautes écoles pédagogiques participent activement aux mutations numériques qui s'opèrent au sein de la société. Elles occupent une position clé en ce qui concerne l'accompagnement des écoles et des processus d'apprentissage dans le monde numérique. En leur qualité de centres de compétences scientifiques en matière de pédagogie et de didactique, et grâce aux savoirs qu'elles dispensent, à leur recherche et aux prestations qu'elles fournissent, elles donnent aux professionnel-le-s de l'éducation la possibilité d'acquérir les compétences leur permettant d'utiliser – de façon professionnelle et de manière critique, performante et efficace au sein d'une société démocratique – les développements technologiques les plus récents et d'en tirer parti dans les processus d'apprentissage, d'enseignement et de recherche. Le droit à l'émancipation et à la participation ainsi que le respect des droits humains et du développement durable jouent à cet égard un rôle déterminant.

Les hautes écoles pédagogiques se fondent sur les technologies les plus récentes pour développer des offres d'apprentissage et d'enseignement ainsi que des démarches de recherche, tout en garantissant l'égalité des chances. Grâce à leurs activités de recherche et développement, les hautes écoles pédagogiques contribuent à une meilleure compréhension des chances et des risques des mutations numériques et à leur utilisation dans le domaine de l'éducation.

Les hautes écoles pédagogiques partagent les objectifs de l'« Open Science » et s'engagent pour leur mise œuvre en coopération avec les autres types de hautes écoles.

---

---

**6. Recherche et développement**

Intensifier la recherche et le développement afin de faire progresser l'enseignement et les apprentissages, la formation et l'éducation, ainsi que le système éducatif

Grâce à leurs activités de recherche et développement, les hautes écoles pédagogiques génèrent des savoirs dans les domaines de l'enseignement et des apprentissages, de la formation et de l'éducation ainsi que du système éducatif.

Celui ou celle qui exerce une activité dans le domaine de l'éducation doit être en mesure d'appréhender les changements sociétaux sans a priori. Cela exige une pensée critique et constructive et la prise en considération de résultats de recherches scientifiques. En outre, la pensée et l'action scientifiques sont indissociables de qualités telles que l'intégrité et la bonne foi – deux valeurs indispensables dans le domaine de la pédagogie.

D'une part, la rapidité des mutations sociétales – et les changements au niveau de l'enseignement et de l'apprentissage qui y sont liés – ainsi que les exigences sans cesse croissantes envers les professionnel-le-s de l'enseignement, supposent l'intensification des activités de recherche et développement au sein des hautes écoles pédagogiques. Une telle mesure leur permet de contribuer activement à une meilleure compréhension des questions éducatives et d'offrir aussi à l'avenir des formations initiales et continues et des prestations de service fondées sur des démarches scientifiques en phase avec leur époque. Les hautes écoles pédagogiques accordent une importance particulière à la relation entre la recherche et l'enseignement ainsi que la formation à et par la recherche.

D'autre part, les hautes écoles pédagogiques font progresser leurs activités de recherche et développement tout en renforçant leur orientation internationale. Elles intensifient la coopération entre elles là où cela s'avère judicieux. Concrètement, les hautes écoles pédagogiques – dont le domaine de la recherche est actuellement sous-financé – visent, pour la période 2021 à 2024, une hausse substantielle du budget de chacune des hautes écoles pédagogiques dans le domaine de la recherche et développement, sans toutefois réduire les fonds pour l'enseignement. Elles souhaitent mettre en exergue la recherche et développement et se positionner de manière pertinente envers les milieux politiques, le FNS et Innosuisse. Ce faisant elles entendent donner une assise scientifique à l'enseignement, aux prestations de service et au champ professionnel, grâce aux connaissances acquises. Les hautes écoles pédagogiques participent à la mise en place et au développement des infrastructures de recherche à l'échelle suisse (Open Science).

---



---

**7. Promotion de la relève**

Mettre en place des parcours professionnels permettant de promouvoir la relève dans l'ensemble du mandat de prestations des hautes écoles pédagogiques

Le défi qui attend les hautes écoles pédagogiques consiste à assurer, promouvoir et maintenir dans le système des hautes écoles une relève hautement qualifiée – conforme au « double profil de compétences » – dans les domaines de l'enseignement, des prestations de services, de la recherche et développement et des tâches exercées par les collaborateur·trice·s scientifiques. Le « double profil de compétences » se distingue par le fait qu'il englobe une qualification scientifique et une maîtrise acquise dans l'exercice du métier. On attend en outre des collaborateur·trice·s exerçant une activité au sein d'une haute école pédagogique des compétences supplémentaires, notamment dans le domaine de la didactique des hautes écoles.

La promotion et la qualification d'une relève scientifique répondant au profil spécifique des hautes écoles pédagogiques sont d'une importance vitale pour le développement de celles-ci. Les hautes écoles pédagogiques ont pour objectif d'offrir une opportunité de qualification à la relève scientifique, qui permette de contribuer aux développements dans les domaines scientifiques et sociétaux et d'offrir ainsi des perspectives de carrière à leur personnel. Les programmes doctoraux réalisés en coopération avec des hautes écoles habilitées à délivrer des doctorats en Suisse et à l'étranger revêtent à cet égard une importance particulière. Comme objectif final, les hautes écoles pédagogiques visent l'habilitation à délivrer elles-mêmes des doctorats et ce en premier lieu dans le domaine des didactiques disciplinaires ; mais à long terme, également dans les sciences de l'éducation. La promotion de la relève a pour vocation de favoriser la diversité du personnel au sein des institutions de formation et d'assurer l'égalité des chances.

---

---

**8. Coopération, partenariats et mobilité**

Renforcer la collaboration avec des partenaires stratégiques clés, internationaliser et promouvoir la mobilité

Les hautes écoles pédagogiques entretiennent de fructueux rapports de coopération entre elles, avec les hautes écoles spécialisées, les universités et avec d'autres partenaires stratégiques importants comme, notamment, la CDIP, le SEFRI, le FNS, Innosuisse, les associations d'enseignant·e·s et de directeur·trice·s d'établissement scolaire ainsi que les fondations telles que Movetia et éducation21. L'alliance stratégique avec le champ professionnel revêt une importance particulière, car elle repose sur la collaboration systématique entre la Chambre des hautes écoles pédagogiques et les associations professionnelles.

Pour favoriser le développement du système éducatif, une relation constructive entre les hautes écoles pédagogiques et les milieux en charge de la politique de l'éducation, des sciences de l'éducation et de la pratique éducative s'avère indispensable, à l'échelle nationale et internationale. En outre, la coopération entre les hautes écoles à l'échelle nationale et internationale joue un rôle essentiel. Les hautes écoles pédagogiques visent une collaboration étroite entre leurs expert·e·s dans des domaines d'action spécifiques. Elles intensifient la coopération dans des domaines déterminés, notamment en coordonnant les offres de formation continue et en exploitant le potentiel de synergies dans le domaine de la recherche et développement, grâce au travail en réseau et à la réalisation de projets communs.

Une importance particulière est accordée à la promotion de la mobilité des étudiant·e·s, des formateur·trice·s et des collaborateur·trice·s des hautes écoles pédagogiques, et ce, pour les raisons suivantes : premièrement, la mobilité des enseignant·e·s produit des effets multiplicateurs. Deuxièmement, la formation en langues étrangères et la promotion du plurilinguisme revêtent une grande importance pour la société. Enfin, les enseignant·e·s sont de plus en plus amenés à s'inscrire dans un monde inter- et transculturel, un monde globalisé, et ils/ elles ont pour mission de préparer leurs élèves à participer à ce monde.

---